

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°6 du 12 février 2010**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°5

**DÉCISION N° 21/DEF/EMA/RH/REI/NP**  
portant création du centre de formation interarmées NH 90 (CFIA NH 90).

*Du 12 janvier 2010*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « ressources humaines ».*

**DÉCISION N° 21/DEF/EMA/RH/REI/NP portant création du centre de formation interarmées NH 90 (CFIA NH 90).**

*Du 12 janvier 2010*

NOR D E F E 1 0 5 0 0 1 8 S

---

*Références :*

Instruction n° 21340/DEF/CAB du 4 juin 1996 (BOC, p. 2586. ; BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.1, 112.2.3, 113.10, 114.2.1, 650.2) modifiée.

Note n° 000548/DEF/EMA/ORH/OR/NP du 4 août 2009 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.1, 112.2.3, 113.10, 114.2.1

*Référence de publication :* BOC N°6 du 12 février 2010, texte 5.

---

Le centre de formation interarmées NH 90 (CFIA NH 90) est créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

1. MISSION.

La mission générale du CFIA NH 90 est :

- la formation commune des équipages ;
- la formation spécifique des équipages de l'armée de terre ;
- la formation de type NH90 conforme à la navigabilité des maintenanciers de l'armée de terre et de la marine nationale.

2. ORGANISATION.

Placée pour emploi auprès du chef d'état-major des armées (EMA/EMP), cette formation est un organisme à vocation interarmées (OVIA) Terre, rattaché organiquement au commandant de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).

Son mode de gouvernance s'appuie sur un comité de direction conjoint réunissant le général commandant l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT) et l'amiral commandant la force de l'aéronautique navale (ALAVIA).

Le CFIA NH 90 est stationné sur la base école du Cannet des Maures (Var).

Il est commandé par un officier supérieur de l'armée de terre. Le commandant en second est un officier supérieur de la marine nationale. Les effectifs proviennent de l'armée de terre et de la marine nationale.

Une instruction relative aux missions et à l'organisation du CFIA NH 90 est rédigée par l'armée de terre, en concertation avec la marine nationale et l'état-major des armées.

3. AUTOMATISATION.

a. Clair libellé de la formation : ÉCOLE DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE : CENTRE DE FORMATION INTERARMÉES NH90.

b. Implantation géographique : LE CANNET DES MAURES.

c. Code d'identification à l'ordre de bataille de l'armée de terre : 01CS718.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,  
major général des armées,*

Pierrick BLAIRON.